

Formes, conditions et effets de l'activité rémunérée des étudiants

L'enseignement supérieur grandes évolutions depuis 15 ans

→ *Près d'un étudiant sur deux exerce un travail rémunéré en période d'étude, mais cette proportion est très variable selon l'âge : guère plus d'un étudiant sur cinq chez les moins de 18 ans, les deux tiers à 25 ans. Les activités pratiquées recouvrent des réalités très différentes. Les étudiants les plus jeunes exercent surtout des « petits boulots » occasionnels sans grande incidence budgétaire et sans conséquences scolaires. Leurs aînés pratiquent plus fréquemment des activités régulières mais, selon notamment le type d'études suivies, le niveau atteint dans le cursus, l'origine sociale et scolaire, ils ont des chances inégales d'exercer ces activités dans le cadre de leur formation ou, au contraire, en concurrence avec elle. Par opposition aux « petits jobs » ou aux activités intégrées à la formation, les activités parallèles aux études exercées de façon régulière affectent les performances scolaires : elles font diminuer de près de 30 % les chances de réussite aux examens de premier et deuxième cycle.*

Cet article se fonde sur les données recueillies dans le cadre de l'enquête Conditions de vie des étudiants, réalisée par l'Observatoire national de la vie étudiante (OVE) au printemps 2000 (annexe 1). Il a pour objet l'activité rémunérée des étudiants (hors vacances d'été) : sa fréquence, ses formes, sa durée, ses variations selon divers critères, son poids budgétaire, son incidence sur la réussite scolaire (annexe 2).

FORMES ET DEGRÉS DE L'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE

Un peu plus des trois quarts (77 %) des étudiants exercent une activité rémunérée en cours d'année, ce qui constitue un taux parmi les plus élevés dans la communauté européenne. Mais 29 % n'exercent cette activité qu'à l'occasion des vacances d'été, 34 % sont actifs à la fois l'été et en période d'étude (de la rentrée d'automne aux sessions d'examens de juin) et 14 % sont actifs seulement en période d'étude. Pendant cette période, 52 % des étudiants n'ont aucune activité rémunérée, 29 % en exercent une mais de façon irrégulière (moins de six mois par an) et/ou à temps restreint (moins d'un mi-temps), 19 % exercent une activité rémunérée au moins à mi-temps et au moins six mois par an.

Les activités exercées hors vacances d'été ne se distinguent pas seulement selon leur durée ou leur régularité. Elles se différencient aussi selon la relation qu'elles entretiennent avec les études suivies. Il faut distinguer entre les activités qui concurrencent

Louis GRUEL
Maître de conférences,
Chargé de mission à l'Observatoire national de la vie étudiante
Béatrice THIPHAINÉ
Chargée d'études à l'Observatoire national de la vie étudiante

plus ou moins les études comme, par exemple, les emplois de surveillant, d'ouvrier, le baby-sitting ou les cours particuliers, et les activités totalement ou partiellement intégrées aux études exercées par les internes ou externes des hôpitaux, les allocataires d'enseignement et de recherche, les professeurs stagiaires, les vacataires universitaires ou stagiaires étudiants.

Les activités les plus fréquemment exercées (de façon exclusive ou en combinaison avec d'autres) sont les suivantes : baby-sitter (11 % des actifs en période d'étude), employé de commerce (9 %), cours particuliers (7 %), animateur (6 %). Les étudiants exerçant exclusivement une activité intégrée représentent 15 % des actifs (plus exactement des actifs en période d'étude, les travaux d'été n'étant pas pris en compte dans cet article).

Enfin, il faut rappeler que si les étudiants exerçant une activité rémunérée sont le plus souvent des étudiants qui prennent un emploi, certains sont des salariés en reprise d'étude. Même si la distinction n'a pu être formalisée ici de façon rigoureuse, il faut se souvenir que plus les tranches d'âge sont élevées, plus les « étudiants travaillant » sont rejoints par des « travailleurs étudiant ».

□ L'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE SELON LES TRANCHES D'ÂGE

Comme on le sait, le fait d'exercer ou non une activité en cours d'étude est étroitement lié à l'âge. Parmi les

moins de 18 ans, à peine plus d'un étudiant sur cinq (21,5 %) exerce une activité rémunérée hors vacances d'été ; c'est le cas d'un étudiant sur deux (50,6 %) à 22 ans, de deux sur trois (66,4 %) à 25 ans. Les variations, déjà très nettes, s'accroissent si l'on se limite aux activités régulières, que nous définissons étroitement ici par le fait qu'elles sont exercées au moins à mi-temps et au moins six mois par an : à moins de 18 ans, cette pratique concerne moins d'un pour cent des étudiants, alors que c'est le cas de 15 % à 22 ans et de près de quatre étudiants sur dix à 25 ans (tableau 1).

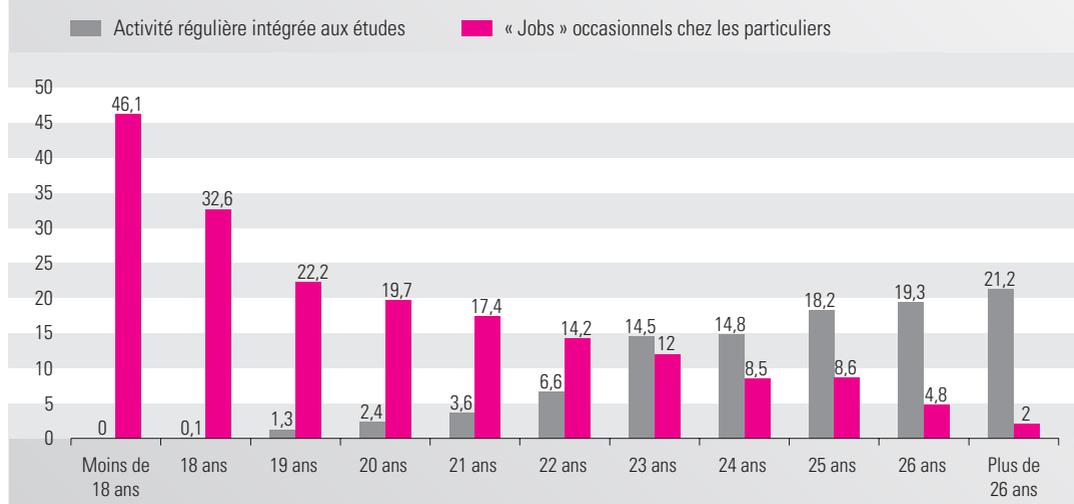
La part des étudiants actifs exerçant une activité intégrée aux études croît régulièrement avec l'âge : nulle chez les moins de 18 ans, elle s'élève à 6,6 % des actifs à 22 ans et 18,2 % à 25 ans. Au contraire, les « petits jobs » exercés chez les particuliers (heures de baby-sitting, de cours à domicile) concernent près de la moitié des actifs de moins de 18 ans, moins de 15 % des actifs de 22 ans et 8,6 % à 25 ans.

TABLEAU 1 – Âge et activité rémunérée (en % de l'ensemble des étudiants)

Âge	Activité quelconque*	Activité régulière
Moins de 18 ans	21,5	0,7
18 ans	26,3	2,2
19 ans	35,9	4,6
20 ans	39,3	7,3
21 ans	46,3	10,7
22 ans	50,6	15,0
23 ans	56,0	24,8
24 ans	61,8	30,7
25 ans	66,4	38,7
26 ans	70,7	47,8
Plus de 26 ans	74,2	59,4
Ensemble	52,0	19,0

* Activité régulière ou non (hors vacances d'été).

Âge et types contrastés d'activité rémunérée (en % des actifs)



QUI FAIT QUOI ET POURQUOI ?

Le fait qu'on observe une étroite corrélation entre la progression en âge et la progression (en fréquence comme en régularité) de l'activité rémunérée suggère que cette activité est liée à la conquête progressive de l'autonomie matérielle, mais il faut bien sûr aller plus loin. L'élévation de l'âge peut être un indicateur de progression dans le cycle de vie mais aussi une conséquence de la progression dans le cycle d'études : ce n'est qu'à partir d'un certain âge qu'un individu peut être allocataire de recherche, non parce qu'un âge élevé favoriserait l'accès à ce statut (moins ouvert aux retardataires qu'aux étudiants précoces), mais parce que dans une discipline donnée, on entre évidemment plus tard en troisième cycle qu'en première année de DEUG. Elle peut aussi traduire le caractère plus ou moins sélectif des études suivies : les élèves de classes préparatoires littéraires sont tendanciellement plus jeunes que les étudiants en DEUG Lettres, mais s'ils exercent beaucoup plus rarement une activité parallèle aux études, c'est peut être moins parce qu'ils sont plus jeunes que parce qu'ils doivent consacrer deux fois plus de temps à leur travail scolaire. Il est donc souhaitable de démêler ce qui relève de l'effet propre de l'âge, c'est-à-dire ici, pour l'essentiel, des étapes du processus d'émancipation à l'égard de la tutelle parentale, et ce qui relève en fait du type et du niveau d'études. Par ailleurs, s'il est vrai que l'exercice ou non d'une activité rémunérée apparaît désormais considérablement plus liée à l'âge qu'au pouvoir d'assistance économique des parents, l'exploitation des précédentes enquêtes de l'OVE a montré que ce pouvoir (mesuré par le niveau de revenu parental et/ou le montant des aides matérielles accordées par la famille aux étudiants) exerçait encore une influence loin d'être négligeable sur le type d'activités exercées, notamment sur le degré de concurrence entre ces activités et les études suivies. Pour comprendre ce qui détermine la décision d'exercer tel ou tel type d'activité rémunérée (hors vacances d'été), il faut donc aller bien au-delà d'un simple croisement avec l'âge, s'efforcer de prendre en compte tous les facteurs susceptibles d'avoir une influence, et mesurer autant que possible leur effet propre, « toutes choses égales par ailleurs ». On a utilisé, dans cette

perspective, un modèle de régression logistique. Les variables prises en compte sont les suivantes : sexe, âge, revenu des parents, diplôme parental le plus élevé, nationalité, réussite dans l'enseignement secondaire (obtention du baccalauréat avec tel type de mention, en avance, « à l'heure », ou en retard), études supérieures suivies, bénéfice ou non d'une aide publique du type bourses sur critères sociaux, distance entre le domicile des parents et le lieu des études, mode d'habitation, vie en couple, taille de la ville d'étude, montant de l'aide monétaire des parents le mois précédant l'enquête, étape du cursus, nombre d'heures de cours théoriques, nombre d'heures de travail personnel.

Pour limiter les risques d'ambiguïté, l'analyse s'est limitée à trois catégories typiques d'actifs en cours d'études : les étudiants qui exercent de façon exclusive une activité intégrée aux études (15 % des actifs), un « job » chez les particuliers (14 %) et enfin une activité en concurrence avec les études au moins six mois par an et au moins à mi temps (30 %).

Les activités intégrées aux études

Les activités intégrées aux études se distinguent des autres activités rémunérées parce qu'elles ne concurrencent pas la formation mais en font partie.

Elles sont d'autant plus probables que les étudiants sont plus avancés dans leurs études et surtout caractéristiques du troisième cycle qui offre des possibilités d'emploi comme attaché temporaire d'enseignement et de recherche (ATER), interne, collaborateur de recherche. Par rapport à ceux de première année, les étudiants de niveau bac + 5 ans ont une probabilité dix fois plus grande d'exercer ces activités intégrées, et les étudiants de niveau supérieur (bac + 6 ou plus), une probabilité trente fois plus élevée.

Les étudiants en Sciences (sans doute à cause des travaux de recherche) ont une probabilité un peu plus élevée d'exercer une activité intégrée que les étudiants en Lettres et sciences humaines ; mais le plus déterminant est l'intégration complète dans la formation qui caractérise certaines disciplines : comparés aux étudiants en Lettres et sciences humaines, les étudiants en IUT ont sept fois plus de chances d'exercer une activité intégrée, les étudiants en Santé presque six fois plus, et les élèves de STS quatre fois plus.

TABLEAU 2 – Probabilité d'exercer une activité intégrée aux études

Variables caractéristiques de l'exercice d'une activité intégrée	Étudiant qui exerce le plus une activité intégrée	Étudiant qui exerce le moins une activité intégrée
Âge de l'étudiant	26 ans et plus	20 ans et moins
Nationalité	Française	Étrangère non européenne
Obtention du baccalauréat		2 ans ou plus de retard
Avancement dans les études	Bac + 6 et plus	Bac + 1
Heures de cours théoriques hebdomadaires	Moins de 10 heures	Entre 20 et 30 heures
Types d'études	IUT	UFR Lettres, Langues, Sciences humaines

Lecture : à égalité pour toutes les autres variables prises en compte, la probabilité d'exercer une activité rémunérée intégrée aux études augmente avec l'âge.

L'exercice d'une activité intégrée aux études dépend de la réussite scolaire. Il est deux fois moins fréquent chez les étudiants qui ont obtenu leur baccalauréat avec deux ans ou plus de retard. Mais, à conditions égales d'obtention du baccalauréat, les étudiants de plus de 26 ans ont une probabilité deux fois et demi plus grande que les étudiants de 20 ans et moins d'exercer une activité intégrée : plus l'âge augmente, plus les étudiants sont incités à devenir économiquement autonomes.

Notons enfin qu'un étudiant de nationalité française a trois fois plus de chances qu'un étudiant étranger d'exercer ce type d'activité.

Les « jobs » chez les particuliers

Les « jobs » chez les particuliers sont des activités en concurrence avec les études, mais dans la mesure où ils ne sont généralement exercés que quelques heures par semaine ou par mois, on peut penser qu'elles ne perturbent guère le suivi des cours.

Les filles ont une probabilité trois fois plus grande que les garçons d'exercer ce type d'activités dont la forme la plus fréquente est le baby-sitting, habituellement associé à une compétence féminine : l'entrée dans l'enseignement supérieur n'assure pas, il s'en

faut de beaucoup, l'affranchissement à l'égard de la division traditionnelle des rôles sexuels. En revanche, la probabilité de donner des cours particuliers est surtout associée à l'acquisition (très inégale selon les types d'étude) des compétences les plus demandées par les élèves (ou parents d'élèves) du secondaire. Lorsqu'on ne garde que les cours particuliers et que l'on détaille davantage les disciplines, on constate que les étudiants en Mathématiques ont trois fois plus de chances, et les étudiants en Langues deux fois plus de chances que les étudiants en Droit et Économie de donner des cours, alors que les élèves des STS en ont deux fois moins.

D'autres ressources facilitent l'exercice d'un petit emploi au service des particuliers. C'est le cas du réseau de relations parentales. Plus le lieu d'étude est proche du domicile des parents, plus on a de chances de trouver un travail d'appoint au domicile de particuliers. De façon plus générale, ces « jobs » ne sont pas associés à l'obligation de compenser un manque de ressources familiales. Ils ne sont pas plus probables chez les étudiants de famille pauvre que chez les étudiants de famille riche. On observe même, « toutes choses égales par ailleurs », que les étudiants dont les parents sont titulaires de diplômes d'enseignement supérieur, en exercent plus fréquemment que les autres.

TABLEAU 3 – Probabilité d'exercer un « job » chez les particuliers

Variables caractéristiques de l'exercice d'un job chez le particulier	Étudiant qui exerce le plus un job chez le particulier	Étudiant qui exerce le moins un job chez le particulier
Sexe	Fille	Garçon
Diplôme parental le plus élevé	Études supérieures	Études primaires et secondaires
Avancement dans les études		Bac + 6 et plus
Distance entre domicile des parents et lieu d'études	Moins de 30 km	Plus de 300 km
Mode d'habitation	Vivant dans la famille	Décohabitant
Taille de la ville d'études	Paris	
Versements parentaux mensuels	Plus de 500 francs (76.22 euros)	Aucun versement
Types d'études	UFR Sciences	

Si les « jobs » au service de particuliers traduisent rarement une dure contrainte matérielle, ils ne sont cependant pas assimilables à des privilèges convoités et ils sont parfois exercés par défaut : à âge égal, les étudiants en première année ont une probabilité cinq fois plus élevée de faire du baby-sitting ou de donner des cours particuliers que les étudiants qui ont atteint le niveau bac + 6 ou plus parce que ces derniers ont beaucoup plus de chances d'accéder aux activités intégrées aux études.

Enfin, on observe que les étudiants qui vivent chez leurs parents ont une probabilité plus forte que les « décohabitants » d'exercer un « job » chez les particuliers et que ceux qui reçoivent une aide monétaire parentale d'au moins 76 euros par mois ont aussi plus de chances de les exercer que ceux qui ne reçoivent rien. Le fait que les étudiants les plus aidés par leurs parents, en nature ou en argent, pratiquent plus que d'autres le baby-sitting ou les cours à domicile, indique qu'il s'agit d'activités procurant surtout de l'argent de poche et délaissées par ceux qui doivent prendre en charge une grande partie de leur entretien. Il faut toutefois être vigilant dans l'appréciation de l'effet causal de ces dernières variables. Elles sont aussi une conséquence de l'activité rémunérée : plus un étudiant touche un revenu important, moins ses parents lui donnent d'argent. De même, c'est parfois parce que l'étudiant a une activité qui lui rapporte assez d'argent qu'il peut quitter le domicile parental.

Les activités très concurrentes des études

On verra *infra* que les activités en concurrence avec les études (employé, ouvrier, mais aussi cadre moyen dans l'animation culturelle, les services juridiques ou bancaires, etc.) et exercées au moins à mi-temps et au moins six mois par an, sont celles qui exposent le plus au risque d'échec scolaire. Il s'agit ici d'examiner comment se distribuent les probabilités d'exercer ce type d'activité réduisant sensiblement le temps d'investissement studieux.

Les types d'études que suivent les étudiants sont une dimension explicative très importante de ce type d'activités. Même à durée égale de travail scolaire, les étudiants en Lettres et sciences humaines ont une probabilité d'exercer ces activités trois fois supérieure

à celle des étudiants en Sciences et Santé et jusqu'à cinquante fois supérieure à celle des élèves de CPGE pour qui la vie étudiante coïncide avec la vie studieuse.

Les étudiants qui ont le moins bien achevé leur scolarité secondaire (baccalauréat sans mention et/ou avec deux ans ou plus de retard) sont ceux qui risquent le plus d'avoir une activité qui concurrence les études, vraisemblablement parce que certaines activités intégrées aux études sont réservées à une élite scolaire.

La probabilité d'exercer ce type d'activité dépend aussi du niveau des ressources familiales et du degré de soutien parental. Les étudiants dont les parents ont un diplôme de fin d'études primaires, ceux dont le revenu des parents est compris entre 762 et 1 524 euros y sont plus souvent contraints ; il en va de même pour ceux qui n'ont reçu aucun versement monétaire parental le mois précédant l'enquête (cinq fois plus de risques que les étudiants qui ont reçu plus de 229 euros) et pour les étudiants qui ne vivent pas chez leurs parents.

Tous types d'activités confondus, les boursiers sont presque deux fois moins actifs que les étudiants qui ne reçoivent pas d'aides monétaires publiques. Cet écart se creuse encore lorsqu'il s'agit des activités qui empiètent sur les études (40 vs 100). Les boursiers disposent en effet déjà d'un revenu et les boursiers sur critères sociaux (soit 70 % de l'ensemble des boursiers) ne peuvent dépasser un certain montant d'activité rétribuée.

L'offre d'emploi locale détermine également la probabilité d'exercer une activité en concurrence avec les études ; celle-ci est en effet plus élevée à Paris et en Région parisienne. La position dans le cursus joue également un rôle déterminant. De bac + 1 à bac + 4, les probabilités de travailler au détriment des études augmentent (elles passent de 100 à 170). On peut penser que plus les compétences acquises se développent, plus les offres de travail augmentent. Mais les probabilités diminuent entre bac + 4 et bac + 5 (170 vs 148) : comme on l'a vu précédemment, c'est à partir du troisième cycle que l'offre d'activités intégrées aux études se développe.

Le temps disponible est lui aussi décisif, d'autant plus que la moitié de ces activités sont exercées à temps plein. Les étudiants qui ont moins de dix heures théoriques de cours et de travaux dirigés par semaine exercent deux fois plus souvent que les autres une

TABLEAU 4 – Probabilité d'exercer une activité en concurrence avec les études, au moins à mi-temps, au moins six mois par an

Variables caractéristiques de l'exercice d'une activité rémunérée en concurrence avec les études	Étudiant qui exerce le plus une activité rémunérée en concurrence avec les études	Étudiant qui exerce le moins une activité rémunérée en concurrence avec les études
Sexe	Garçon	Fille
Âge de l'étudiant	26 ans et plus	21-22 ans
Revenu mensuel des parents	Entre 5 000 et 10 000 francs (762,24 et 1524,49 euros)	
Diplôme parental le plus élevé	Fin d' études primaires	
Réussite dans l'enseignement secondaire	Bac sans mention ou mention passable	Bac avec mention très bien
Âge à l'obtention du baccalauréat	Deux ans de retard ou plus	En avance ou à l'heure
Avancement dans les études	Bac + 4	Bac + 1
Aides publiques	Non-boursier	Boursier
Mode d'habitation	« Décohabitant »	Vivant dans la famille
Situation familiale	Vit en couple (marié ou non)	Ne vit pas en couple
Taille de la ville d'études	Paris, région parisienne	
Heures de cours théoriques hebdomadaires	Moins de 10 heures	Plus de 20 heures
Travail personnel hebdomadaire	Moins de 5 heures	Plus de 35 heures
Versements parentaux mensuels	Aucun versement	Plus de 1 500 francs (228,67 euros)
Types d'études	UFR Lettres, Langues, Sciences humaines	CPGE

activité concurrente des études. De même, ceux qui étudient moins de cinq heures par semaine (week-end inclus) exercent ce type d'activité deux fois plus souvent que ceux qui étudient entre 16 et 25 heures, et trois fois plus souvent que ceux qui étudient plus de 35 heures. Dans le cas du travail personnel, il est toutefois difficile de savoir dans quelle mesure les étudiants exercent une activité rémunérée parce qu'ils ont du temps disponible ou dans quelle mesure leur temps de travail personnel est faible parce qu'ils font un travail rétribué en parallèle.

Cette circularité de la cause et de l'effet se retrouve dans le fait que les étudiants qui vivent en couple (mariés ou non) travaillent une fois et demi plus souvent que les autres.

□ LA PLACE DE L'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE DANS LES RESSOURCES DES ÉTUDIANTS

Pour le mois précédent l'enquête, la moyenne des montants déclarés par les actifs était de 514 euros, mais cette moyenne est fortement tirée vers le haut par la minorité d'étudiants exerçant parallèlement un véritable métier ou ceux dont la fin des études se confond avec le début de l'activité professionnelle,

tels les internes des hôpitaux. En effet, la moitié des étudiants a perçu moins de 263 euros par mois, et un quart moins de 91 euros par mois. L'enquête OVE permet d'évaluer les ressources mensuelles des étudiants en prenant en compte non seulement le revenu d'activité rémunérée, mais aussi les bourses et allocations, ainsi que les versements familiaux. Ces derniers ne tiennent compte ni des aides en nature (repas, hébergement, etc.) ni des versements indirects (paiement par les parents des frais d'inscription, de la carte orange, etc.) dont bénéficient plus souvent les étudiants les plus jeunes et issus de milieux favorisés.

Pour l'ensemble des étudiants, y compris ceux qui ne travaillent pas, les revenus d'activité représentent en moyenne 43 % de l'ensemble des ressources monétaires directes, les bourses et allocations 27 %, et l'aide monétaire des parents 30 %.

Comme le montre le *tableau 5*, la part de l'activité dans les ressources augmente avec l'âge. Elle passe ainsi de moins de 11 % chez les moins de 18 ans à 80 % chez les plus de 26 ans. C'est à partir de 23 ans qu'elle devient la ressource monétaire principale.

La part de l'aide publique et celle de l'aide privée diminuent au contraire avec la progression de l'âge. La proportion des bourses et allocations dans les ressources passe de 40 % à 18 ans à 13 % chez les plus de 26 ans, tandis que les versements parentaux, de 55 % chez les moins de 18 ans, chutent à 7 % chez les plus de 26 ans. L'autonomie monétaire des étudiants progresse donc avec l'âge.

L'augmentation des ressources monétaires des étudiants ne s'accompagne pas de l'accroissement de leur satisfaction économique. La part des étudiants satisfaits de leurs ressources monétaires varie de 57 % chez les moins de 18 ans à 24 % à 26 ans, tandis que la part des étudiants insatisfaits passe de 11 % à 36 %.

Pour comprendre la relation paradoxale entre l'élévation des ressources et la baisse de la satisfaction économique, il faut se rappeler que la vie étudiante est bouleversée par la progression dans le cycle de vie. Plus les étudiants sont âgés, moins ils bénéficient des aides en nature et indirectes (qui permettent aux plus jeunes d'être souvent dispensés de dépenses), plus ils sont incités à se rapprocher des normes d'équipement et du mode de vie des adultes. En outre, plus le niveau des études est élevé, plus elles sont poursuivies dans des grandes villes caractérisées par une offre accrue de biens et services et une augmentation du coût de la vie. C'est seulement au-dessus de 27 ans que les étudiants se disent de nouveau majoritairement satisfaits de leurs ressources. Mais ces « étudiants » sont davantage des professionnels poursuivant ou reprenant des études (des travailleurs étudiant) que des étudiants exerçant une activité salariée complémentaire (des étudiants travaillant) : un tiers d'entre eux reçoit une allocation de reconversion contre moins d'un pour cent des étudiants âgés de moins de 27 ans.

□ L'INFLUENCE DE L'ACTIVITÉ RÉMUNÉRÉE SUR LES RÉSULTATS SCOLAIRES

Pour connaître l'influence de l'activité rémunérée sur les performances scolaires, on a extrait de l'ensemble des questionnaires remplis les réponses d'étudiants ayant passé en 1999 un examen de premier ou deuxième cycle universitaire ou de classe supérieure de lycée, et on a procédé, comme précédemment, par régression logistique, en visant à mesurer « toutes choses égales par ailleurs » l'incidence de l'activité rémunérée sur la réussite ou l'échec.

Le modèle a été construit pour mesurer la relation entre exercice d'une activité rémunérée et chances d'avoir achevé l'année universitaire 1998-1999 avec une réussite totale (c'est-à-dire permettant d'accéder au niveau supérieur du cursus sans avoir à « rattraper » des unités de valeurs manquantes), en neutralisant l'éventuelle incidence du sexe, des revenus et diplômes parentaux, du type de baccalauréat obtenu (général ou technique, acquis avec ou sans mention, avec ou sans retard), du type d'études suivies en 1998-1999 (études en classes préparatoires, ou en STS, ou en IUT, ou en premier cycle d'UFR Lettres, ou en deuxième cycle d'UFR Sciences, etc.), du mode de logement en 1998-1999, et enfin des comportements caractéristiques du degré d'adhésion à certaines normes académiques et culturelles. Les comportements retenus à ce titre ont été les suivants : le respect scrupuleux ou non d'un agenda, le fait de réviser régulièrement ou d'attendre l'approche des examens, le fait de travailler ou de ne pas travailler au moins une fois par semaine à la bibliothèque (ou au CDI), le fait de regarder la télévision tous les jours ou d'en avoir un usage plus sélectif, le fait de sortir en discothèque (loisir typiquement « populaire-juvénile ») ou de passer une soirée au concert classique ou à l'opéra (loisir réservé à une élite et caractéristique de la culture la plus légitime), le fait de consommer ou non du tabac, enfin le fait de prendre régulièrement ou non des déjeuners au restaurant universitaire, c'est-à-dire des repas conformes aux normes alimentaires et servis sur le campus.

Une telle procédure permet donc de savoir si des étudiants de même sexe, issus de familles de même niveau économique et culturel, ayant quitté le

TABLEAU 5 – Montants mensuels (en euros) et structure (en %) des ressources monétaires * selon l'âge

Âge	Euros	Activité rémunérée	Bourses et allocations	Versements parentaux
Moins de 18 ans	240	10,7	34,3	55
18 ans	295	12	39,9	48,1
19 ans	338	18,9	37,8	43,3
20 ans	396	20,4	39	40,6
21 ans	443	25,1	34,3	40,7
22 ans	493	28,3	32,4	39,3
23 ans	542	36	28,8	35,2
24 ans	632	44,4	24,5	31
25 ans	705	51,4	22	26,6
26 ans	797	63,6	20,3	16,1
Plus de 26 ans	1107	79,9	12,7	7,4

* Ensemble des ressources monétaires directes des étudiants, actifs ou non.

secondaire avec les mêmes acquis, suivant dans l'enseignement supérieur les mêmes types d'étude dans un même cycle du cursus, ayant des modes de logement semblables, ne se distinguant guère au point de vue du sérieux scolaire, choisissant des loisirs d'intérêts culturels identiques ou voisins, ont des probabilités inégales de succès selon qu'ils exercent ou non une activité parallèle aux études; mieux, elle permet de préciser, au cas où ces chances se révèlent effectivement inégales, dans quelle mesure elles sont plus faibles ou plus fortes que celles des inactifs.

On a ainsi comparé *ceteris paribus* les taux de réussite de trois sous-populations :

- les étudiants inactifs,
- les étudiants ayant exercé pendant moins de un mi-temps et/ou moins de six mois une activité non intégrée aux études,
- enfin les étudiants ayant exercé au moins à mi-temps, au moins six mois une activité non intégrée aux études.

Les résultats obtenus montrent de façon nette qu'à partir d'un certain seuil, et seulement à partir d'un certain seuil, une activité non intégrée aux études est une activité vraiment concurrente des études, une activité qui compromet le succès aux examens. Les étudiants de premier et deuxième cycles, exerçant une activité non intégrée aux études mais à temps très partiel (moins de un mi-temps) et/ou de façon irrégulière (moins de six mois par an), ont des chances de réussite totale qui ne se distinguent pas de façon statistiquement significative de celles des inactifs. En revanche, lorsque l'activité rémunérée non intégrée aux études est pratiquée au moins à mi-temps et au moins six mois par an, les probabilités de réussite totale diminuent de 29 %. Pour bien mesurer les conséquences à terme d'un tel écart de réussite entre étudiants inactifs et étudiants assujettis à une activité réduisant sensiblement la disponibilité studieuse, il

faut se rappeler que l'allongement du temps mis pour réussir aux épreuves d'un niveau du cursus réduit les chances de succès aux étapes ultérieures. Plus les étudiants sont âgés, plus ils sont socialement incités à prendre en charge le financement de leurs études ; et plus ils sont en retard à un niveau de cursus donné, moins ils ont de chances d'accéder à une activité intégrée aux études, donc de s'autofinancer sans compromettre les résultats scolaires. Autrement dit, s'il est vrai que le travail concurrent des études accroît les risques d'échec, l'échec accroît en retour les risques d'exercer un travail concurrent des études, de telle sorte que le processus de dégradation des chances scolaires est cumulatif. Il est vrai que l'inégalité (même si elle reste forte) est moins accusée lorsqu'on calcule les probabilités de promotion dans l'année supérieure après une réussite non plus exclusivement totale mais totale ou partielle : pour les étudiants exerçant au moins à mi-temps, au moins six mois par an, une activité concurrente des études, ces probabilités sont alors inférieures d'à peu près un quart à celles des inactifs. Cependant les étudiants investissant une grande part de leur temps « à côté » de leurs études sont ceux qui peuvent le moins se satisfaire d'une promotion incomplète, du moins s'ils n'ont matériellement pas la possibilité d'interrompre ou d'alléger leur engagement professionnel : passer dans l'année supérieure à la fois avec des unités de valeur à rattraper et avec de lourdes contraintes d'investissement extra scolaire, c'est moins éviter que différer le redoublement ou l'abandon.

TABLEAU 6 – Activité rémunérée et réussite aux examens

Degré d'activité	Chances relatives de réussite totale	Chances relatives de réussite au moins partielle
Inactifs (référence)	100	100
Actifs moins de 6 mois et/ou moins d'un mi-temps	NS	NS
Actifs au moins à mi-temps	76	71
Au moins 6 mois par an	-	-

NB. La comparaison est effectuée *ceteris paribus* ; les étudiants exerçant une activité intégrée aux études sont hors échantillon ; la réussite partielle correspond à la possibilité d'accéder au niveau supérieur tout en ayant à opérer un « rattrapage » d'unités de valeurs.

Précisions méthodologiques concernant l'évaluation de l'effet propre de l'activité rémunérée sur les résultats scolaires

L'enquête OVE, conçue en premier lieu pour garantir une description minutieuse et objective des conditions de vie des étudiants à une date donnée, privilégie les informations relatives à l'année de l'enquête (dont le bilan scolaire demeure incertain) et ne permet donc pas de disposer d'observations aussi complètes sur les conditions de vie et d'étude au cours des années précédentes, celles dont les résultats sont connus et ont pu être influencés par l'exercice d'une activité rémunérée. Cependant, l'édition 1999-2000 comporte une dimension rétrospective plus importante que les éditions antérieures (1993-94 et 1996-97) et permet de savoir non seulement si les étudiants ont réussi ou échoué, partiellement ou totalement, l'année précédant l'enquête, mais encore quel était leur mode de logement et quel était leur rapport à l'activité rémunérée (en exerçaient-ils une et, si oui, était-ce au moins à mi-temps, au moins six mois par an ?). En revanche, l'information « à la bonne date » (relative à l'année de passation des examens) manque sur les comportements passés en matière d'assistance aux émissions de télévision, d'orientation des sorties, de consommation de tabac, de fréquentation des bibliothèques universitaires ou des CDI, d'usage d'un agenda, ou de style de révision des cours. Mais, à y regarder de plus près, il s'agit là de caractéristiques dont l'éventuelle association statistique avec les résultats aux examens offre peu de risques d'interprétation à contresens (elles ne peuvent qu'exceptionnellement résulter d'une réussite ou d'un échec) et qui demeurent, d'une année universitaire sur l'autre, suffisamment stables pour que les comportements au cours de l'année

1998-99 puissent être déduits, avec une marge d'approximation statistiquement acceptable, de ceux observés en 1999-2000. L'information manque aussi sur la fréquentation passée du restaurant universitaire (RU), mais comme celle-ci tend à décroître avec l'avancement dans les études et en âge, on peut au moins raisonnablement supposer que les usagers réguliers du RU, le midi, au cours de l'année de l'enquête, y déjeunaient déjà habituellement, pour la plupart, l'année précédente, et convenir qu'ils y déjeunaient régulièrement dans une proportion sensiblement plus importante que celle des étudiants n'allant jamais au RU ou n'y déjeunant qu'occasionnellement au cours de l'année 1999-2000.

Enfin, il a fallu tenir compte du fait que, si le questionnaire 2000 demandait aux étudiants s'ils étaient actifs, il ne demandait pas encore aux étudiants actifs si cette activité était intégrée aux études ; or, les activités intégrées aux études ne sont pas, par définition, concurrentes des études, et elles sont même parfois la conséquence d'une réussite scolaire (accès à l'internat, en médecine, recrutement dans un laboratoire en sciences ou comme ATER). Pour éviter que ces actifs intégrés ne perturbent l'interprétation des relations entre activités rémunérées et performances, on a donc écarté de l'échantillon tous les étudiants exerçant une activité intégrée en 1999-2000, en se fondant sur le fait que ce type de statut croît, comme on l'a vu *supra*, avec l'âge et l'avancement dans le cursus, qu'il tend, une fois acquis, à être conservé les années suivantes, et donc en se fondant sur l'hypothèse très raisonnable selon laquelle si beaucoup d'actifs intégrés de l'année 1999-2000 ne l'étaient pas déjà l'année universitaire précédente, la très grande majorité des actifs intégrés de l'année 1998-1999 l'étaient encore l'année suivante. ■

Annexe 1

**L'enquête OVE
« Conditions de vie des étudiants »**

Réalisée pour la première fois en 1994, l'enquête *Conditions de vie des étudiants* de l'Observatoire national de la vie étudiante est réitérée tous les trois ans et intégrée au programme comparatif *Eurostudent*. Le questionnaire de cette enquête a été adressé par voie postale à un échantillon aléatoire d'un vingtième des étudiants inscrits à l'université (IUT inclus), et remis aux élèves d'un échantillon raisonné de classes supérieures de lycée (un dixième des CPGE et un vingtième des STS). Lors de l'édition 2000, à laquelle se réfère cet article, le taux de réponse moyen a été de 36 % et a permis de recueillir plus de 26 300 réponses exploitables. Pour corriger les distorsions associées aux différences d'échantillonnage et à l'inégalité des taux de réponses selon l'âge, le sexe, la région, l'institution, le cycle, le type d'études suivies, les données brutes ont été pondérées à la Direction de l'évaluation et de la prospective, à partir des informations centralisées sur les inscriptions effectives.

Annexe 2

**Quelques résultats complémentaires
de l'enquête « Conditions de vie »**

41 % des étudiants vivent chez leurs parents, 15 % en résidence collective.

La moitié des déjeuners sont pris à domicile (26 % au domicile parental, 24 % à celui de l'étudiant), plus du quart (27 %) en restauration collective (RU, cafétéria universitaire ou cantine), 7 % seulement dans un établissement privé (café, fast-food, pizzeria, crêperie, etc.).

Les étudiants « décohabitants » ont des ressources monétaires plus de deux fois supérieures à celles de ceux qui vivent chez leurs parents : 698 contre 333 euros.

Les étudiants parisiens ont un loyer moyen de 456,58 euros ; ce loyer est très légèrement inférieur à 313 euros dans les grandes villes provinciales (au moins 300 000 habitants), et n'est que de 238,74 euros dans les petites villes (moins de 100 000 habitants).

En province, le temps de trajet entre le domicile et le lieu d'études est de 20 minutes dans les petites villes, 23 dans les villes moyennes, 27 dans les grandes villes ; il est beaucoup plus élevé à Paris *intra muros* : 42 minutes, mais le maximum est atteint en petite couronne : 46 minutes.

26 % des filles ne boivent jamais d'alcool ; ce n'est le cas que de 17 % des garçons ; en revanche, la consommation de tabac n'est plus discriminante (29 % de fumeurs chez les filles comme chez les garçons).

À LIRE

J.-C. Eicher et L. Gruel, *Le financement de la vie étudiante*, La Documentation française, Paris, Cahier de l'OVE, 1997.

V. Erlich, *Les nouveaux étudiants, un groupe social en mutation*, A. Colin, Paris,] 1998.

O. Galland (dir.), *Le monde des étudiants*, PUF, Paris, 1995.

C. Grignon et L. Gruel, *La vie étudiante*, PUF, Paris, Politique d'aujourd'hui, 1999.

C. Grignon (dir.), *Les conditions de vie des étudiants, enquête OVE*, PUF, Paris, 2000.

N. Robin et M. Theulière, « L'aide financière aux étudiants 2000-2001 », *Note d'Information* 02.10, MEN-Direction de la programmation et du développement, mars 2002.

M. Theulière, « Le plan social étudiant a atteint ses objectifs – L'aide financière aux étudiants de la rentrée 1997 à la rentrée 2001 », *Note d'Information* 03.15, MEN-Direction de la programmation et du développement, mars 2003.

R. Vourc'h (avec la collaboration de N. Amrous et B. Thiphaine), *Les conditions de vie des étudiants, enquête OVE 2000*, CD-Rom OVE, 2003.